

Enjeux de l'aménagement du territoire

Conférence Urbanités SIA

Lundi 10 juin 2024



Principaux défis métier



- Révision complète du PDCn
- Révision de la LATC (procédure, densification qualitative,...)
- Dimensionnement de la zone à bâtir et disponibilité des terrains
- Production de logement pour le grand nombre
- Finaliser les stratégies régionales de gestion des zones d'activités

En totale relation de confiance avec l'ensemble des partenaires (communes, bureaux, associations faîtières, propriétaires,...)

The background features a map with a teal overlay. A horizontal dashed line with a green-to-white gradient is positioned across the middle. A solid orange square is located on the left side of the map, containing the number '2'.

2

Révision de la LATC

Bref historique



- Partie « Aménagement » révision en 2018
- Projet de révision de la partie « Construction » suspendu en 2020
- Une révision dictée par :
 - la volonté du Conseil d'Etat d'alléger et d'accélérer les procédures, not. en lien avec la transition énergétique (programme de législature 2022-2027)
 - les interventions parlementaires concernant la LATC
 - les premiers retours d'expériences de la « LATC 2018 »
- Une nouvelle révision en deux axes :
 - Adaptation de la partie « Aménagement »
 - Refonte de la partie « Construction »

Questionnements de la révision



- **Planification communale :**

- Adapter les instruments de planification directrice aux besoins pratiques & privilégier des instruments plus souples (vision communale)
- Garantir la stabilité des plans face aux droits populaires
- Délimiter le contenu des plans d'affectation et la coordination avec les lois sectorielles
- Améliorer l'efficacité du processus d'adoption (not. examen préalable)

- **Mesures conservatoires :**

- Faciliter la mise en œuvre de mesures conservatoires
- Réfléchir aux compétences d'adoption des mesures conservatoires

Thématiques de la révision



- **Taxe sur la plus-value :**
 - Préciser les cas de taxation
 - Préciser les cas de perception
 - Préciser le cercle des débiteurs de la taxe
- **Expropriation matérielle :**
 - Elargir les cas d'indemnisation aux frais de développement et d'équipements
 - Questionner la question du débiteur de l'expropriation dans certaines hypothèses

Thématiques de la révision



- **Autorisations de construire :**
 - Elargir les cas de dispenses d'autorisations
 - Prévoir un véritable mécanisme de dispense
 - Limiter les interventions des services spécialisés
 - Créer des bases légales en faveur de la CAMAC
- **AIHC** : questionner l'intérêt et les risques d'une adhésion

The background features a map of a region, overlaid with a semi-transparent teal color. A horizontal line with a dashed pattern and a green-to-white gradient runs across the middle of the page. On the left side, there is a solid orange square containing the number '3'.

3

Plan directeur cantonal 2050



Le plan directeur cantonal (PDCn)

- Instrument stratégique qui oriente l'organisation du territoire cantonal dans un horizon de 15 à 25 ans
- Exigé par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et ancré dans la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)
- Lie les autorités fédérales, cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire

Plan directeur cantonal vaudois

- Adopté par le Grand Conseil en 2007
- Approuvé par le Conseil fédéral en 2008
- Adapté à 8 reprises entre 2008 et 2022 (4^e adaptation quater en vigueur)

Contenu

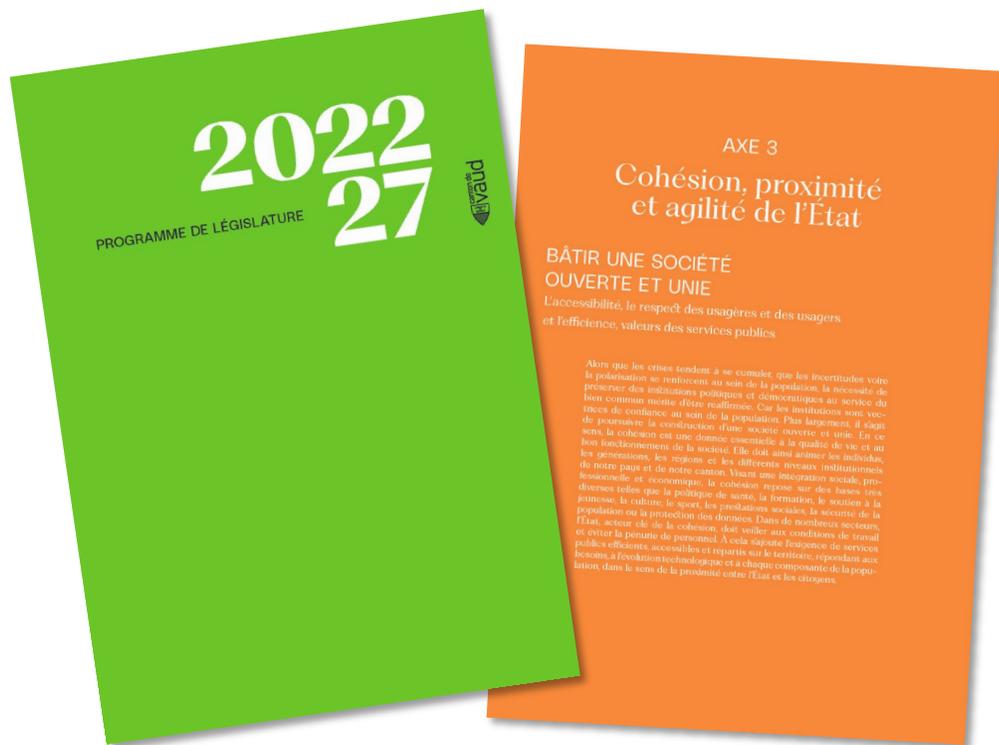
- Projet de territoire cantonal
- 7 stratégies
- 65 mesures
- Carte de synthèse

Pourquoi réviser complètement le PDCn ?



- Réexamen intégral tous les 10 ans, exigé par la LAT
- Révision sur le fond
 - Obsolescence de certaines mesures
 - Coordination à renforcer entre plans sectoriels cantonaux et plan directeur cantonal
 - Intégration de nouveaux enjeux (climat, énergie, santé)
- ...et la forme
 - Rendre le document plus facile d'accès et d'utilisation
 - Publication numérique

Un projet majeur du programme de législature 2022-27



3.2

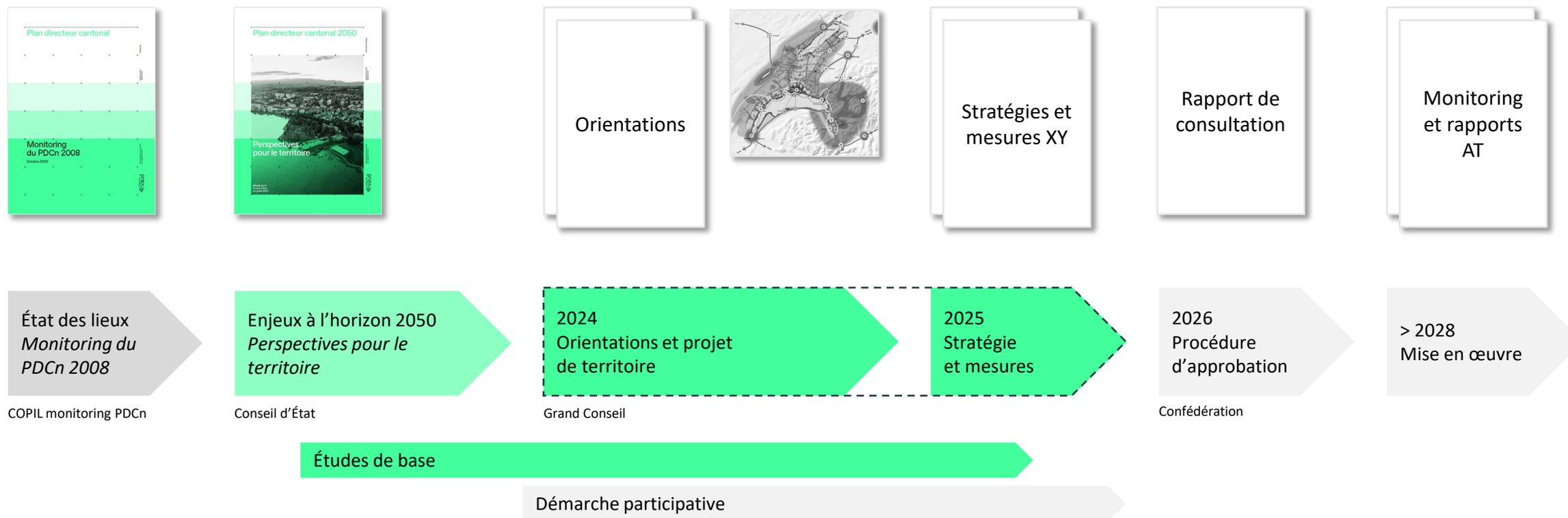
TERRITOIRE

Viser une utilisation durable et équilibrée du territoire en prenant en compte les divers intérêts en jeu

Action

- Réviser entièrement le plan directeur cantonal dans une formulation claire et accessible

Processus d'élaboration du PDCn 2050



Perspective pour le territoire

Objectifs

- Identifier les enjeux pour le territoire cantonal à l'horizon 2050
- Établir un cadre de référence commun
- Proposer des pistes pour l'évolution du territoire

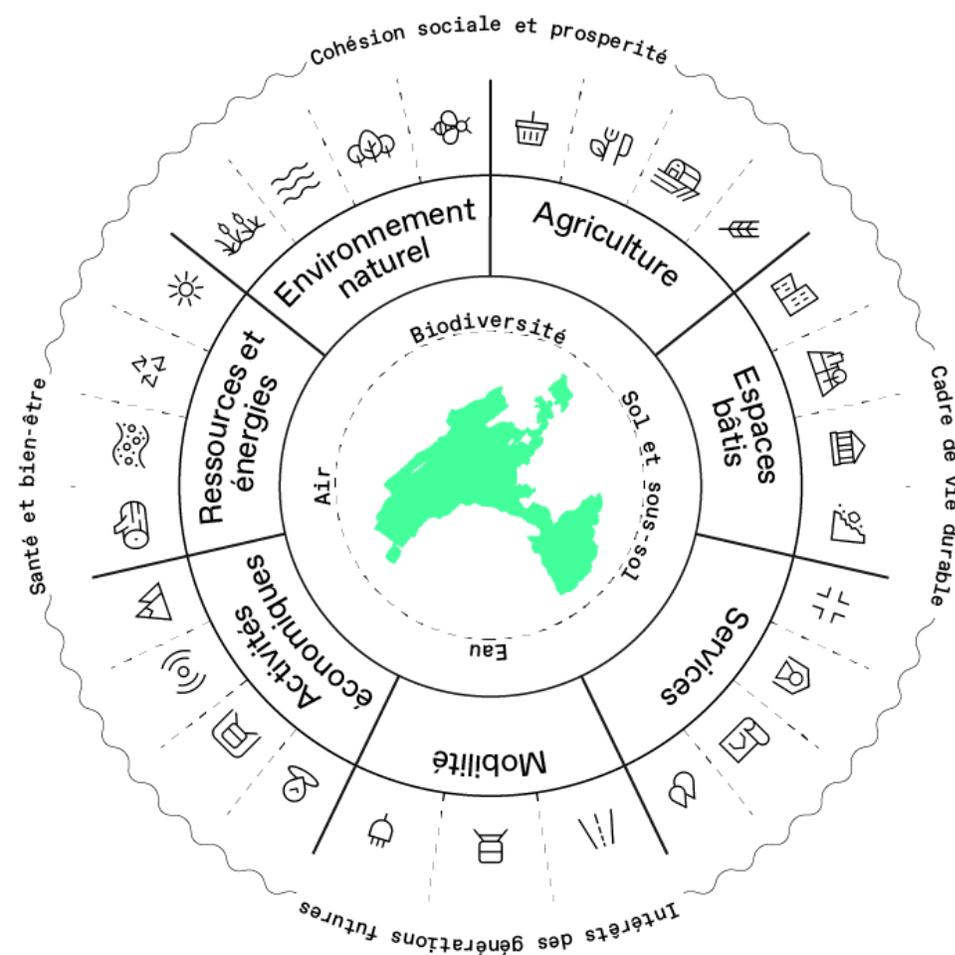
Les *Perspectives pour le territoire* constituent le fil rouge de la révision complète du PDCn

Le document est publié sous la forme d'une brochure imprimée et d'un site web → vd.pdcn.ch



Sept enjeux majeurs pour le territoire

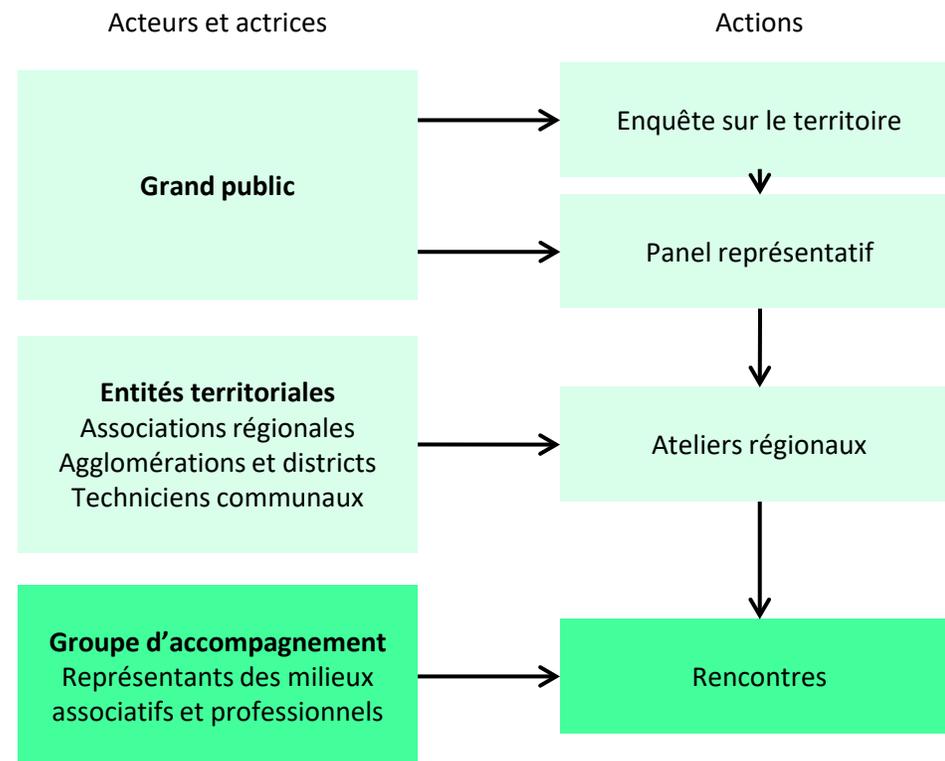
- Un **environnement naturel** préservé et renforcé
- Des **ressources** et des **énergies** durables
- Une **production agricole** et une consommation locales et durables
- Une **mobilité** multimodale, de proximité et à faibles émissions
- Des **espaces bâtis** compacts, attractifs et résilients
- Des **services** efficaces et équitablement répartis répondant aux besoins de la population
- Des sites adaptés aux besoins multiples de **l'économie**



Participation

Objectifs

- Favoriser un projet plus inclusif, en adéquation avec les besoins et aspirations de la population
- Améliorer la qualité du projet
- Vérifier l'acceptabilité des propositions
- Anticiper d'éventuels conflits et faciliter l'appropriation du projet et sa mise en œuvre



Étude de base – Stratégie cantonale pour les rives des lacs



- Quatre plans directeurs des rives (PDRives) en vigueur (5 lacs)
 - Les PDRives ont été établis entre 1983 et 2000 (exception Lac Brenet)
 - Ils sont liants pour les autorités car énumérés dans le «cadre gris» de la mesure E25 – Rives des lacs
 - Leurs mesures n'ont pas été actualisées, les données qui y figurent sont pour partie obsolètes
- Élaboration en cours d'une stratégie pilotée par la DGTL et la DGE
 - Diagnostic
 - Stratégie (objectifs territorialisés)
 - Plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie

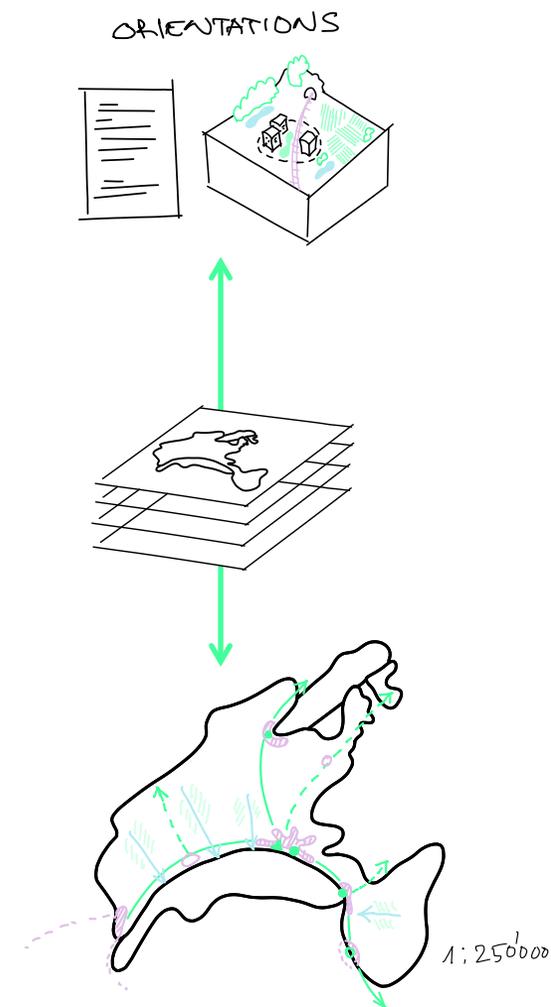
Étude de base – Espaces bâtis



- Organisation des espaces bâtis à l’horizon 2050
- Volet A – Vision
 - Occupation et organisation territoriale
 - Différentes échelles et espaces multiples (agglomérations, centralités, rural)
 - Préoccupations spécifiques (logement saisonnier et touristique, etc.)
- Volet B – Faisabilité et mise en œuvre et méthodes
 - Exigences légales et enjeux identifiés
 - Délimitation du territoire d’urbanisation à 20-25 ans
 - Outils de mise en œuvre et méthodes relatives au dimensionnement des zones à bâtir à 15 ans

PDCn 2050 – Orientations et projet de territoire

- Vision partagée du territoire
 - « ...et demain » des Perspectives pour le territoire
 - Rédaction et illustration thématiques des orientations
- Études de base et données
 - (Géo)données actuelles
 - Résultats de nouvelles études
 - Groupes de travail inter-services
- Projet de territoire
 - Représentation territoriale de la vision
 - Le projet s'affine par étape



Calendrier de la révision complète du PDCn



- Juin 2024 : lancement de l'étude Espaces bâtis
- Octobre-novembre 2024 : première série d'ateliers (8) avec les entités territoriales
- Fin 2024-début 2025 : vision du territoire
 - Fin des aspects stratégiques des études de base
 - Contenu des orientations et du projet de territoire
 - Consultation des départements ACV concernés
- 2025 : élaboration des stratégies opérationnelles et mesures

Vos questions

